

Séance ordinaire du 27 juillet 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-septième jour du mois de juillet deux mille seize à dix-sept heures neuf, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Serge Côté, Guy Dumoulin, Clément Genest, Pierre Lainesse et Robert Maranda.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2016-08-36

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juillet 2016, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 17.1 intitulée :

« Urbanisme

Autorisation à l'Office municipal d'habitation de Lévis pour l'ajout de 30 unités privées du Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision URBA-2016-166 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Infrastructures

Demande d'autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage pour le parcours Harlaka et modification de la résolution CV-2009-12-36 « Demande au ministère des transports du Québec concernant le projet d'aménagement d'une piste cyclable dans une ancienne emprise ferroviaire (tronçon Monk) et demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport »

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-122 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (seuils d'exclusivité et densité minimale dans les pôles, noyaux de proximité et noyaux traditionnels)

Document d'aide à la décision URBA-2016-173 »

« Adoption de projet(s) de règlement

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (seuils d'exclusivité et densité minimale dans les pôles, noyaux de proximité et noyaux traditionnels), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

Document d'aide à la décision URBA-2016-173 »

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour les travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna Léo-Paul-Bédard (secteur Charny) et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2016-129 »

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour la réfection des rues Saint-Laurent et Louis-Fréchette (phase 1) et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2016-130 »

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour les travaux de réfection de la Gare intermodale de la Ville et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2016-131 »

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour la réfection d'une section du boulevard Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers et reconfiguration du carrefour et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2016-134 »

« Approvisionnement

Abrogation de la résolution CV-2016-07-97 « Attribution du contrat relatif aux travaux de rénovation liés aux bâtiments de l'hôtel de Ville et de la bibliothèque Lauréat-Vallière et décret de travaux » et rejet de soumissions pour le contrat relatif aux travaux de rénovation liés aux bâtiments de l'hôtel de Ville et de la bibliothèque Lauréat-Vallière

Document d'aide à la décision APP-2016-135 »

« Développement économique et promotion

Aide financière à Festival jazz etcetera Lévis

Document d'aide à la décision DEV-2016-141 »

« Vie communautaire

Modification de la résolution CV-2016-07-53 « Autorisation au Club cycliste de Lévis pour la tenue du *Critérium* du parc de la Paix et fermeture temporaire de rues »

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2016-027 »

« Développement économique et promotion

Entente de visibilité à intervenir avec Ag-bio centre

Document d'aide à la décision DEV-2016-116 »

« Développement économique et promotion

Acquisition du lot 2 156 394 du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot
Document d'aide à la décision DEV-2016-137 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-37

Période de questions

Environ huit personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2016-08-38

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 21 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-39

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 11 et 12 juillet 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 11 et 12 juillet 2016 est déposé.

CV-2016-08-40

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision GRE-2016-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant de 22 714 \$ provenant du poste budgétaire 1-01-234-10-005 pour assumer une partie des services professionnels requis au poste de dépenses 1-02-125-15-412.

D'affecter un montant de 1 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour

la constitution d'un fonds d'autoassurance, créée par le Règlement RV-2002-00-59, pour assumer les indemnités dues à des tiers et les services professionnels requis, aux postes de dépenses :

- ✓ 410 000 \$ au profit du poste budgétaire 1-02-145-15-412
- ✓ 75 000 \$ au profit du poste budgétaire 1-02-150-15-417
- ✓ 20 000 \$ au profit du poste budgétaire 1-02-311-30-411
- ✓ 5 000 \$ au profit du poste budgétaire 1-02-620-15-417
- ✓ 300 000 \$ au profit du poste budgétaire 1-02-125-00-996
- ✓ 251 000 \$ au profit du poste budgétaire 1-02-125-15-412
- ✓ 4 000 \$ au profit du poste budgétaire 1-02-131-08-410
- ✓ 35 000 \$ au profit du poste budgétaire 1-02-610-15-410

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-41

Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la permission d'octroyer un contrat de service relatif à la gestion des matières résiduelles de gré à gré

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-016](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement à demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la permission d'octroyer à la Ressourcerie de Lévis un contrat de service de gré à gré d'une durée de cinq ans, relatif à la gestion de certaines matières résiduelles collectées sur le territoire de la ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2016-016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-42

Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de mise en place d'équipements de dégrillage au site de traitement des eaux usées du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2016-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De confirmer l'engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à :

- transmettre au plus tard 60 jours après la fin des travaux de mise en place d'équipements de dégrillage au site de traitement des eaux usées

du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

- respecter les exigences de rejet ;
- mettre en œuvre le programme de suivi et transmettre les résultats du programme au système SOMAE ;
- aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;
- transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE ;
- transmettre une mise à jour du chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration;
- fournir un exemplaire du manuel d'exploitation des équipements, au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-43

Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet d'augmentation de la capacité du site de traitement des eaux usées du secteur Saint-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2016-008](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De confirmer l'engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à :

- transmettre au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux relatif au projet d'augmentation de la capacité du site de traitement des eaux usées du secteur Saint-Jean-Chrysostome avec l'autorisation accordée;
- respecter les exigences de rejet;
- mettre en œuvre le programme de suivi et transmettre les résultats du programme au système SOMAE;
- aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;

- transmettre une mise à jour du chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration;
- fournir un exemplaire du manuel d'exploitation des équipements, au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-44

Détermination de zones d'arrêts et installation de panneaux d'arrêts

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-117](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De déterminer des zones d'arrêts et décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :

366° sur la rue Sainte-Hélène, à l'intersection de la route Bécarr, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;

367° sur la rue des Jacinthes, à l'intersection de la rue des Capucines, en direction est, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-45

Décret des travaux relatifs au réaménagement d'une section de la rue Wolfe (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-098](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De décréter les travaux relatifs au réaménagement d'une section de la rue Wolfe (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-46

Modification de la résolution CV-2014-02-89 « Attribution du contrat pour les baux, la location, la gestion et l'exploitation des restaurants situés dans les arénas de la Ville et bail à intervenir », cession rétroactive à 9299-5901 Québec inc. d'un contrat relatif à la location, la gestion et l'exploitation des restaurants situés dans les arénas de la Ville et résiliation de ce contrat

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2016-010](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De modifier la résolution CV-2014-02-89 « Attribution du contrat pour les baux, la location, la gestion et l'exploitation des restaurants situés dans les arénas de la Ville et bail à intervenir » par :

- ✓ la suppression, dans le titre, des mots « les baux, » ;
- ✓ le remplacement, au premier alinéa, des mots « d'offres » par les mots « de propositions »;

D'accepter, rétroactivement au 20 juin 2014, la cession du contrat concernant la location, la gestion et l'exploitation des restaurants dans les arénas de la Ville intervenu avec Gestion R.V.L. inc. le 1^{er} mai 2014, à 9299-5901 Québec inc.

Compte tenu de la cession de ce contrat, d'autoriser le procureur de la Ville mandaté à cet effet à signer la lettre adressée à 9299-5901 Québec inc. confirmant la résiliation du contrat conclu le 1^{er} mai 2014 relatif à la location, la gestion et l'exploitation des restaurants dans les arénas de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2016-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-47

Contrat à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. concernant la location d'heures de glace, de salles et de casiers et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2016-023](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De conclure le contrat à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. concernant la location d'heures de glace, de salles et de casiers, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2016-023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

De prévoir en conséquence les sommes requises au budget de fonctionnement 2017 de la Ville pour cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-48

Création de la commission consultative de développement social et communautaire et désignation de membres

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2016-017-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De créer la commission consultative de développement social et communautaire, conformément à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SOC-2016-017-R-2.

De désigner les personnes suivantes à titre de membres de cette commission :

- ✓ Jean-Pierre Bazinet, membre du conseil de la Ville, à titre de président;
- ✓ Ann Jeffrey, membre du conseil de la Ville;
- ✓ René Fortin, membre du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-49

Abrogation des résolutions CV-2002-04-29 « Commission consultative « Aînés(es) et Ville » », CV-2004-00-63 « Création de la commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville » », CV-2004-02-18 « Création de la commission consultative « Jeunes et Ville » », CV-2006-05-32 « Formation de la nouvelle commission consultative « Femmes et Ville » » et CV-2011-02-59 « Création du comité de réflexion immigration Lévis et autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au Forum régional sur l'immigration »

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2016-024](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'abroger les résolutions suivantes :

- CV-2002-04-29 « Commission consultative « Aînés(es) et Ville » »;
- CV-2004-00-63 « Création de la commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville » »;
- CV-2004-02-18 « Création de la commission consultative « Jeunes et Ville » »;
- CV-2006-05-32 « Formation de la nouvelle commission consultative « Femmes et Ville » »;
- CV-2011-02-59 « Création du comité de réflexion immigration Lévis et autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au Forum régional sur l'immigration ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-50

Avenant à l'entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Festival jazz etcetera Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2016-119](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure l'avenant à l'entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Festival jazz etcetera Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-119, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-51

Avenant à l'entente triennale de visibilité à intervenir avec Festivent inc.
[Document d'aide à la décision DEV-2016-140](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure l'avenant à l'entente triennale de visibilité à intervenir avec Festivent inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-140, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-52

Modification à la circulation dans le cadre des Grands feux Loto-Québec du 6 au 24 août 2016
[Document d'aide à la décision DEV-2016-142](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accepter les modifications à la circulation proposées à la fiche de prise de décision DEV-2016-142 dans le cadre des *Grands feux Loto-Québec*, du 6 au 24 août 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-53

Attribution du contrat pour la construction d'un bâtiment de services et installation de jeux d'eau au Parc de la Paix et décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2016-122](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la construction d'un bâtiment de services et installation de jeux d'eau au Parc de la Paix (appel d'offres 2016-50-76), à Construction Marc Bolduc inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 438 900 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-54

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de réfection de la voirie de la rue la Grève-Gilmour et études environnementales

[Document d'aide à la décision APP-2016-123](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de réfection de la voirie de la rue la Grève-Gilmour et études environnementales (appel d'offres 2016-55-78), à WSP Canada inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 369 617 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-55

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance bureau et chantier du projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers

[Document d'aide à la décision APP-2016-127](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance bureau et chantier du projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers (appel d'offres 2016-55-82), à Groupe conseil CHG s.e.n.c., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 192 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-56

Avis de motion du Règlement RV-2016-16-13 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-117](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors

d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-16-13 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'abolir l'interdiction de virage à gauche entre 16 h et 17 h pour s'engager sur le boulevard Alphonse-Desjardins à partir de l'entrée privée des Caisses Desjardins (secteur Lévis).

CV-2016-08-57

Avis de motion du Règlement RV-2016-16-14 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-117](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-16-14 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de créer une zone de débarcadère sur une partie de la rue Métivier, dans le secteur Lévis.

CV-2016-08-58

Adoption du Règlement RV-2016-16-09 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-109](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-09 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement dans quatre parties du stationnement public situé au Sud de la rue Moulin-Ruel près de l'intersection de la rue Caron (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2016-16-09 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-59

Adoption du Règlement RV-2016-16-10 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation de l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-109](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-10 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation de l'ex-Ville de Charny a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la zone où la limite de vitesse permise est de 30 km/h sur l'avenue des Belles-Amours ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2016-16-10 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation de l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-60

Adoption du Règlement RV-2016-16-11 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-109](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-11 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de la Visitation, du Mont-Marie et de l'avenue des Ruisseaux ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2016-16-11 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-61

Adoption du Règlement RV-2016-16-12 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux

[Document d'aide à la décision POL-2016-001-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-12 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a notamment pour objet de modifier les dispositions relatives à un endroit public et à un endroit privé, au bruit, aux matières résiduelles, aux boissons alcoolisées, à la vente et la location, aux injures à un agent de la paix, aux services d'urgence, aux chiens et aux peines prévues au règlement et l'ajout d'une disposition concernant les objets relatifs aux stupéfiants ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2016-16-12 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-62

Adoption du Règlement RV-2016-15-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C4 Débit d'essence à l'intérieur de la zone C2840, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-139](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone C2840, les usages du groupe C4, débit d'essence, de limiter le nombre d'endroits destinés à de tels usages à un seul endroit dans la zone et de prévoir des normes applicables à ces usages ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2016-15-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-05-66.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-63

Demande d'autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage pour le parcours Harlaka et modification de la résolution CV-2009-12-36 « Demande au ministère des transports du Québec concernant le projet d'aménagement d'une piste cyclable dans une ancienne emprise ferroviaire (tronçon Monk) et demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport »

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-122](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser le Service du génie de la Direction des infrastructures à déposer une demande d'autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage pour le parcours Harlaka.

De modifier la résolution CV-2009-12-36 « Demande au ministère des transports du Québec concernant le projet d'aménagement d'une piste cyclable dans une ancienne emprise ferroviaire (tronçon Monk) et demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport » :

- o par la suppression dans le titre des mots « (tronçon Monk) »;
- o par le remplacement, au premier alinéa, des mots « (tronçon Monk) » par les mots « (tronçon compris entre les lots 2 295 804 et 3 337 058 du cadastre du Québec inclusivement, représentant le tronçon de l'emprise ferroviaire abandonnée Québec Central subdivision Lévis située entre les points milliaires 21.32 et 26.81) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-64

Avis de motion du Règlement RV-2016-16-15 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (seuils d'exclusivité et densité minimale dans les pôles, noyaux de proximité et noyaux traditionnels)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-173](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-16-15 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet d'apporter quelques ajustements aux seuils d'exclusivité et aux normes de densité minimale réservés aux pôles structurants, aux noyaux de proximité, aux noyaux traditionnels et de corriger une erreur cléricale.

CV-2016-08-65

Adoption du Projet de règlement RV-2016-16-15 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (seuils d'exclusivité et densité minimale dans les pôles, noyaux de proximité et noyaux traditionnels), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville
[Document d'aide à la décision URBA-2016-173](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-16-15 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-173.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que, pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par le maire ou par un membre de la commission qu'il désigne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-66

Attribution du contrat pour les travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna Léo-Paul-Bédard (secteur Charny) décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2016-129](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour les travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna Léo-Paul-Bédard (secteur Charny) (appel d'offres 2016-50-80), à Qualité construction (CDN) ltée, au prix de 1 489 489 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumissions, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-67

Attribution du contrat pour la réfection des rues Saint-Laurent et Louis-Fréchette (phase 1) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2016-130](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la réfection des rues Saint-Laurent et Louis-Fréchette (phase 1) (appel d'offres 2016-50-85), à Les excavations Lafontaine inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 3 118 925,53 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-68

Attribution du contrat pour les travaux de réfection de la Gare intermodale de la Ville et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2016-131](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour les travaux de réfection de la Gare intermodale de la Ville (appel d'offres 2016-50-81), à Escaléra entrepreneur général inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 909 200 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-69

Attribution du contrat pour la réfection d'une section du boulevard Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers et reconfiguration du carrefour et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2016-134](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer le contrat pour la réfection d'une section du boulevard Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers et reconfiguration du carrefour (appel d'offres 2016-50-77), à Construction polaris inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 5 283 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumissions, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt RV-2016-15-70, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-70

Abrogation de la résolution CV-2016-07-97 « Attribution du contrat relatif aux travaux de rénovation liés aux bâtiments de l'hôtel de Ville et de la bibliothèque Lauréat-Vallière et décret de travaux » et rejet de soumissions pour le contrat relatif aux travaux de rénovation liés aux bâtiments de l'hôtel de Ville et de la bibliothèque Lauréat-Vallière

[Document d'aide à la décision APP-2016-135](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'abroger la résolution CV-2016-07-97 « Attribution du contrat relatif aux travaux de rénovation liés aux bâtiments de l'hôtel de Ville et de la bibliothèque Lauréat-Vallière et décret de travaux » et de rejeter les soumissions reçues pour le contrat relatif aux travaux de rénovation liés aux bâtiments de l'hôtel de Ville et de la bibliothèque Lauréat-Vallière, pour le motif que les prix soumis accusent un écart important avec l'estimation de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-71

Aide financière à Festival jazz etcetera Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2016-141](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer une aide financière non récurrente de 10 000 \$ à Festival jazz etcetera Lévis dans le cadre de son 10^e anniversaire, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-72

Modification de la résolution CV-2016-07-53 « Autorisation au Club cycliste de Lévis pour la tenue du *Critérium* du parc de la Paix et fermeture temporaire de rues »

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2016-027](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2016-07-53 « Autorisation au Club cycliste de Lévis pour la tenue du *Critérium* du parc de la Paix et fermeture temporaire de rues » afin :

- d'autoriser la prolongation des fermetures de rues selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2016-027;
- d'autoriser la prolongation de la modification de la circulation automobile selon les paramètres indiqués à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-73

Entente de visibilité à intervenir avec Ag-bio centre

[Document d'aide à la décision DEV-2016-116](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente de visibilité à intervenir avec Ag-bio centre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-116, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-74

Acquisition du lot 2 156 394 du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2016-137](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'acquérir le lot 2 156 394 du cadastre du Québec au prix de 210 000 \$, plus taxes si applicables, sans la garantie légale et aux conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2016-137, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet, et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-75

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2016-08-76

Félicitations aux membres du personnel de la Ville concernés pour la réalisation de la campagne de bon voisinage *Cet été, tout le monde s'entend à Lévis*

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville concernés pour la réalisation de la campagne de bon voisinage *Cet été, tout le monde s'entend à Lévis*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-08-77

Période de questions

Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2016-08-78

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 18 heures 05, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
